Église néo-apostolique
de Suisse



Nouvelles 18.01.2021

Services divins jusqu'à fin février 2021

En sus des mesures édictées par le Conseil fédéral la semaine dernière, la direction de l'Église néo-apostolique de Suisse a décidé que les services divins en présentiel dans les communautés seraient limités aux dimanches jusqu'à fin février 2021, ce afin de limiter le risque d'infection.
Les manifestations religieuses font partie des exceptions prévues à l'article 6 de l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière, lequel concerne les manifestations, les foires et les marchés. Ainsi, il est possible, jusqu'à nouvel avis, de célébrer des services divins avec au maximum 50 personnes, à condition que les consignes des autorités et le plan de protection de l'Église néo-apostolique de Suisse soient respectés. Les restrictions supplémentaires qui sont éventuellement imposées par les cantons sont réservées.

L'apôtre de district Jürg Zbinden est très soulagé par la décision qui a été prise par le gouvernement national. Pouvoir se rencontrer et vivre la communion lors des services divins, même dans le respect des distances physiques, est non seulement très important pour les fidèles mais cela leur procure aussi de la joie et leur apporte forces, courage et

assurance dans ces temps difficiles. L’apôtre de district prie pour toutes les personnes qui sont décédées du coronavirus, pour leurs proches qui ont besoin de force et de consolation et pour tous ceux qui sont touchés par les conséquences de la pandémie.

La direction de l’Église est consciente de la grande responsabilité qui lui incombe et a donc décidé, lors de sa séance du 18 janvier dernier, d’aller plus loin que les consignes des autorités afin de réduire encore plus le risque d’infection en limitant les contacts. Il est ainsi prévu de ne plus proposer de services divins en semaine et donc de limiter les services divins en présentiel aux dimanches. Cette mesure est valable du mercredi 27 janvier jusqu’à fin février 2021 pour l’instant. Elle ne s’applique toutefois pas aux services divins d’apôtre qui ont déjà été fixés, d’entente avec les responsables de district.

Le dimanche, des services divins continueront en outre d’être proposés à 9 h 30 en allemand, français et italien par Internet et par téléphone.

Les mesures et règles qui sont fixées dans le plan de protection de l’Église néo-apostolique de Suisse restent valables. La direction de l’Église prie les fidèles de respecter scrupuleusement le nombre de personnes autorisé ainsi que les règles d’hygiène et de distanciation sociale, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur des églises.